

APRIL Entreprise Est
Société par actions simplifiée au capital de 216 000 €
Siège social : 200 route de Colmar
(67100) STRASBOURG

648 501 864 RCS STRASBOURG

64B186
13 SEP. 2013

A8004

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 JUIN 2013**

L'an deux mille treize,
Le vingt quatre juin,
A dix sept heures,
Au siège de la société APRIL DOMMAGES à LYON 3^{ème} (69) 27 rue Maurice Flandin,

Monsieur Pierrick LEPRINCE, représentant la société APRIL Entreprise Paris, Associée unique et
Présidente de la société **APRIL Entreprise Est**,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Pierrick LEPRINCE de ses fonctions de Directeur Général et ce, à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Olivier CASSAN

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 8 janvier 2015.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Olivier CASSAN disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Monsieur Olivier CASSAN ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Monsieur Olivier CASSAN a déclaré, dès avant les présentes accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

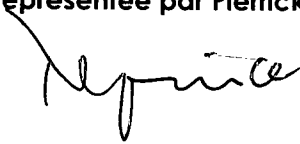
DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

□

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par l'Associée unique.

L'ASSOCIEE UNIQUE
APRIL Entreprise Paris
représentée par Pierrick LEPRINCE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LePrince', written over the printed name 'Pierrick LEPRINCE'.